



Syndicat National des Personnels de la Communication et de l'Audiovisuel

France Télévisions en crise

Les salariés exigent le gel des réformes

Nous refusons de payer les fautes de la gouvernance

Au siège, un accord de gouvernance en raison de la très grave situation que connaît France Télévisions afin de stopper l'engrenage mortifère dans lequel est plongé le groupe.

Depuis les débuts de la commission d'enquête sur l'audiovisuel public, des informations graves nous parviennent à chaque audition.

La présidente du comité d'éthique de France Télévisions avoue n'avoir ni vu, ni demandé les rushs dans l'affaire Cohen/Legrand et avoir rendu un avis dans l'urgence !

Le président de l'ARCOM reconnaît que ses procédures ne sont pas toujours très claires mais oublie de déclarer un possible conflit d'intérêts à la HATVP après que le rapporteur lui a pourtant posé la question.

La plus invraisemblable est l'attitude de Monsieur Nacer Meddah président de la 3^{ème} chambre de la Cour des comptes qui refuse de répondre à 4 reprises à la question du rapporteur concernant la réception d'un mail dont il lit pourtant le contenu.

Comme si cela ne suffisait pas, Monsieur Nacer Meddah interrogé sur l'état des finances de France Télévisions, a répondu : **« On a mis l'accent sur des sujets qui sont extrêmement importants à traiter ... »**. Il a ajouté **« Oui la situation est critique. Elle est critique et en tout cas, elle peut devenir très délicate, plus que délicate même à partir de 2026, donc il y a vraiment urgence »**.

Sur ce qu'il estime essentiel, à savoir la remise en cause de l'accord collectif, il fait porter l'effort sur les salariés **« Il ne faut pas attendre l'échéance de 2026 pour reconstituer rapidement les fonds propres. Donc là, il appartient à l'État actionnaire de prendre les décisions pour reconstituer un capital (*) absolument indispensables pour faire face...et aux dirigeants qui ont dénoncé l'accord collectif d'aller vite »**.

Hallucinant

Interrogé sur les dépenses au Majestic à Cannes il a répondu : « ***Les frais d'hébergement des 4 dirigeants étaient financés par des groupes privés.*** » alors qu'en CSEC Delphine Ernotte a affirmé qu'il s'agissait d'un échange de marchandises dit *bartering*. Il a même osé prétendre " **On n'interfère pas sur des procédures qui sont d'une autre nature. Il y a une procédure judiciaire en cours. Nous, on n'a pas à être relation avec des groupes privés... Sur cette affaire-là donc, on a posé la question... on a pris la réponse qui nous a été donnée et pour le reste, on n'interfère pas sur une procédure en cours.** »

Ce qui est totalement faux, il faut le dire.

Les sociétés ayant des contrats avec France Télévisions avec de possibles conflits d'intérêt sont devenues légions. Les auditions confirment aussi l'hyper concentration des contrats de production au profit de quelques sociétés privées, au détriment de la production interne.

Les termes utilisés sont violents : Conflits d'intérêts, collusion, dérives ...

Récemment, le rapport de la Cour des comptes révélait un déficit abyssal de 81 millions d'€ avec une trésorerie négative et plus de la moitié de fonds propres partis en fumée, qui font courir au groupe un risque grave de dissolution de l'entreprise fin 2026.

Encore plus destructeur pour l'image de France télévisions, la prime de PERFORMANCE que s'apprête à toucher Delphine Ernotte que chacun découvre mais dont le montant estimé qui irait de 80.000€ à 300.000€, sera communiqué par écrit au rapporteur de la commission d'enquête.

Dire que Delphine Ernotte avait annoncé en mars 2025 que le bilan financier de l'année 2024 était bon et que nous étions même en excédent de 2,4 millions d'euros (Bulletin de communication du 18 /03/2025.)

Pour toutes ces raisons et bien d'autres à venir, **nous demandons le gel immédiat de toutes les réformes de structures en cours à France Télévisions.**

Nous demandons le gel de toute négociation concernant l'accord collectif signé en 2013 et dénoncé à l'été, véritable coup de poignard contre les personnels.

Enfin nous demandons le gel de toute évolution de l'organigramme et le gel de toute nomination jusqu'à la diffusion des conclusions de l'enquête menée par l'Assemblée Nationale.

Paris, le 9 décembre 2025